



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/8/2
13 juin 2008

Original: FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Huitième session
Point 10 de l'ordre de jour

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Situation des droits de l'homme en Haïti

Pour des raisons personnelles indépendantes de sa volonté, M. Louis Joinet, expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti n'a pas été en mesure d'effectuer son ultime mission en Haïti initialement prévue pour la fin de l'année 2007.

À son grand regret, M. Joinet ne sera donc pas en mesure de présenter son rapport au Conseil des droits de l'homme à sa huitième session, en juin 2008.
